République Française
Département : ARIEGE
Arrondissement : Pamiers
CAMON - Commune

Séance du vendredi 11 septembre 2026

Délibération N° DE_2026_037

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	9
Date de la convocation : 04/09/2026		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le onze septembre deux mille vingt-six, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Michel LEDANSEUR.

Présents : Michel LEDANSEUR, Marianne ROQUES, Julien MERLOS, Jean-Christophe JAMMES, Sylvie CZECZOTKA, Bieze HUISMAN, Mathieu MILANESE, Sylvain DUMONS, Léo DE SOUSA TANCHAO
Représentés :
Absents et Excusés : Madeleine CUYPERS, Martine RODRIGUEZ

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Sylvie CZECZOTKA est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Tarif Case Colombarium cimetière

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée le fonctionnement actuel de la gestion du cimetière, de la vente des concessions.

Vu la décision du Conseil Municipal lors du conseil municipal du 20 mars 2026 d'installer un colombarium dans le cimetière communal,

Vu la déclaration préalable DP0090742600004 déposée, validée par un avis favorable avec prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France,

Le devis de l'entreprise ESCANDE ayant été retenu pour un montant de 10 800.00€, les travaux de réalisation sont programmés pour l'année 2027.

Le colombarium sera composé de 12 casiers de 4 urnes répartis en 3 rangs de 2 casiers de part et d'autres intercalés par un casier vide pour poser les souvenirs

Il convient de fixer le tarif de vente d'une case.

Après discussion et renseignements pris auprès des professionnels et des communes limitrophes pour avoir une fourchette de prix, M. Le maire propose d'appliquer un tarif de 1000,00€ pour une case pour une durée perpétuelle.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Acceptent la proposition pour la durée perpétuelle de l'acquisition d'un casier au tarif à 900.00€ .

Date de transmission de l'acte: 14/09/2026
Date de reception de l'AR: 14/09/2026
009-210900742-DE_2026_037-DE
A G E D I

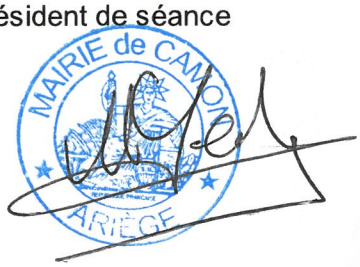
Décident que cette délibération sera applicable dès la mise en service du colombarium, après la réalisation des travaux

Chargent M. Le Maire de toutes les démarches

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michel LEDANSEUR
Président de séance

Sylvie CZECZOTKA
Secrétaire de séance





Date de transmission de l'acte: 14/09/2026
Date de reception de l'AR: 14/09/2026
009-210900742-DE_2026_037-DE
A G E D I